

Communiqué du 20/09/2016

**La ministre a décidé  
de ponctionner  
30 millions d'euros  
sur le budget  
du Fonds pour  
l'insertion des  
personnes  
handicapées dans la  
Fonction publique  
(FIPHFP)**

Après avoir signé une instruction ministérielle avec le ministre de l'Intérieur relative « aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016 », la ministre de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, récidive.

Elle a ainsi annoncé le renfort de la sécurité dans les Universités par le recrutement de vigiles...

La FNEC FP-FO prend acte de cette décision difficilement applicable et qui démontre une méconnaissance totale du quotidien d'une université, souvent composée de plusieurs bâtiments vastes et ouverts.

Elle en condamne en revanche le financement.

Car pour soulager les budgets des Universités, la ministre a décidé, par une pirouette comptable, de ponctionner de 30 millions d'euros le budget du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), organisme dont les missions sont d'inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

### **L'austérité encore et toujours**

Cette décision outre qu'elle met en difficulté le FIPHFP, est une décision d'un cynisme sans nom.

Faut-il rappeler à la ministre que la politique Handicap du ministère laisse déjà fortement à désirer quant à l'accompagnement des élèves mais aussi des personnels bénéficiaire de l'obligation d'emploi ? Que le ministère est très en dessous de l'obligation légale de recrutement ?

Tout à sa politique d'austérité contre les salariés, le gouvernement aujourd'hui en vient à faire les poches des collègues atteints de handicap.

La FNEC FP-FO condamne cette décision inqualifiable qui laisse transparaître que si la situation financière des universités s'aggrave d'année en année, c'est bien suite aux Loi LRU, Pécresse et Fioraso.

Elle exige l'annulation de cette décision et le rétablissement immédiat des crédits du FIPHFP.